

*Le Premier Ministre*

Paris, le 01 OCT. 2012

Monsieur le Président,

Je souhaite que le conseil que vous présidez occupe une place de premier plan dans l'élaboration du plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, voulu par le Président de la République.

Le CNLE rassemble en effet des représentants de l'ensemble des acteurs qu'il convient de mobiliser à l'occasion de la préparation du plan : personnes en situation de précarité, administrations, élus, collectivités locales, associations, partenaires sociaux, personnalités qualifiées, organismes de sécurité sociale.

Comme je l'ai annoncé lors de notre rencontre du 21 septembre 2012, les grandes lignes de ce plan seront annoncées les 10 et 11 décembre prochains, lors d'une conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette conférence sera organisée autour de sept ateliers, présidés par les ministres le plus directement concernés par la thématique travaillée, et préparés par les 7 groupes de travail suivants :

- **Hébergement, logement.** Groupe présidé par Alain RÉGNIER et Christophe ROBERT, en lien avec le cabinet de Cécile DUFLOT.
- **Emploi, formation professionnelle.** Groupe présidé par Jean-Baptiste de FOUCAULD et Catherine BARBAROUX, en lien avec les cabinets de Michel SAPIN et Thierry REPENTIN.
- **Santé, accès aux soins.** Groupe présidé par Michel LEGROS, en lien avec le cabinet de Marisol TOURAINE.
- **Familles vulnérables, enfance, réussite éducative.** Groupe présidé par Dominique VERSINI et Pierre-Yves MADIGNIER, en lien avec les cabinets de Dominique BERTINOTTI et George PAU-LANGEVIN.
- **Accès aux droits et à la culture, minima et tarifs sociaux, intervention sociale.** Groupe présidé par Bertrand FRAGONARD, en lien avec le cabinet de Marie-Arlette CARLOTTI.
- **Inclusion bancaire, surendettement.** Groupe présidé par François SOULAGE en lien avec les cabinets de Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON.
- **Gouvernance des politiques de solidarité.** Groupe présidé par Michel DINET et Michel THIERRY, en lien avec les cabinets de Marylise LEBRANCHU et François LAMY.

Monsieur Etienne PINTE  
Président du CNLE  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

L'ensemble de ces groupes aura vocation à traiter, à travers des séquences dédiées, de la situation de populations spécifiques, plus particulièrement exposées à la pauvreté et la précarité : jeunes, femmes (notamment victimes de violences), populations des zones urbaines sensibles, collectivités d'outre-mer, personnes âgées...

Chacun des sept groupes devra remettre au gouvernement, une quinzaine de jours avant la tenue de la conférence, un rapport de travail synthétique, établissant un diagnostic et proposant des objectifs et des pistes de réformes. A compter de ce jour, ils ont donc deux mois pour y parvenir.

Une coordination des travaux de ces groupes sera bien entendu assurée au niveau interministériel, avec l'engagement de la ministre déléguée à la lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette CARLOTTI, et l'appui de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Ces groupes de travail comprendront une quinzaine de personnes, ainsi réparties :

- La ou les personnalités qualifiées présidant le groupe ;
- **six personnes désignées par le CNLE, dont deux représentants du 8<sup>ème</sup> collège ;**
- Quelques autres membres, désignés par le ministre en charge du domaine.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir établir les listes des membres du CNLE qui siègeront au sein des groupes de travail et de transmettre ces propositions aux cabinets ministériels concernés, ainsi qu'à mon cabinet.

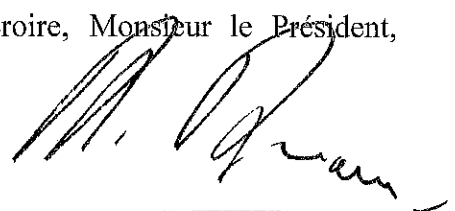
Ces membres pourront bien sûr s'exprimer au nom des organismes qu'ils représentent. Ils devront néanmoins se faire également les porte-parole des positions et avis pris par le CNLE. Je vous invite donc à réunir rapidement les représentants du CNLE au sein des sept groupes de travail, pour déterminer avec eux les propositions qu'ils auront à soutenir au nom de votre conseil.

Les membres du CNLE devront par ailleurs faire remonter du terrain des éléments de diagnostic, de témoignages et de propositions, en consultant leurs réseaux en région. Il est en effet indispensable que notre démarche s'appuie sur la richesse des expériences menées chaque jour sur le territoire national, y compris en outre-mer.

Je précise enfin que les groupes de travail étant nécessairement de taille réduite, les membres du CNLE, comme l'ensemble des experts d'un sujet, auront également d'autres possibilités de collaborer à ces travaux, soit par le biais d'une contribution écrite, soit en étant auditionnés.

Le Président de la République a fait de ce plan pluriannuel et interministériel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale une priorité de son action et de celle du gouvernement. Je souhaite que nous sortions de cette conférence avec un plan réaliste et ambitieux.

Je vous remercie pour votre engagement et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Jean-Marc AYRAULT